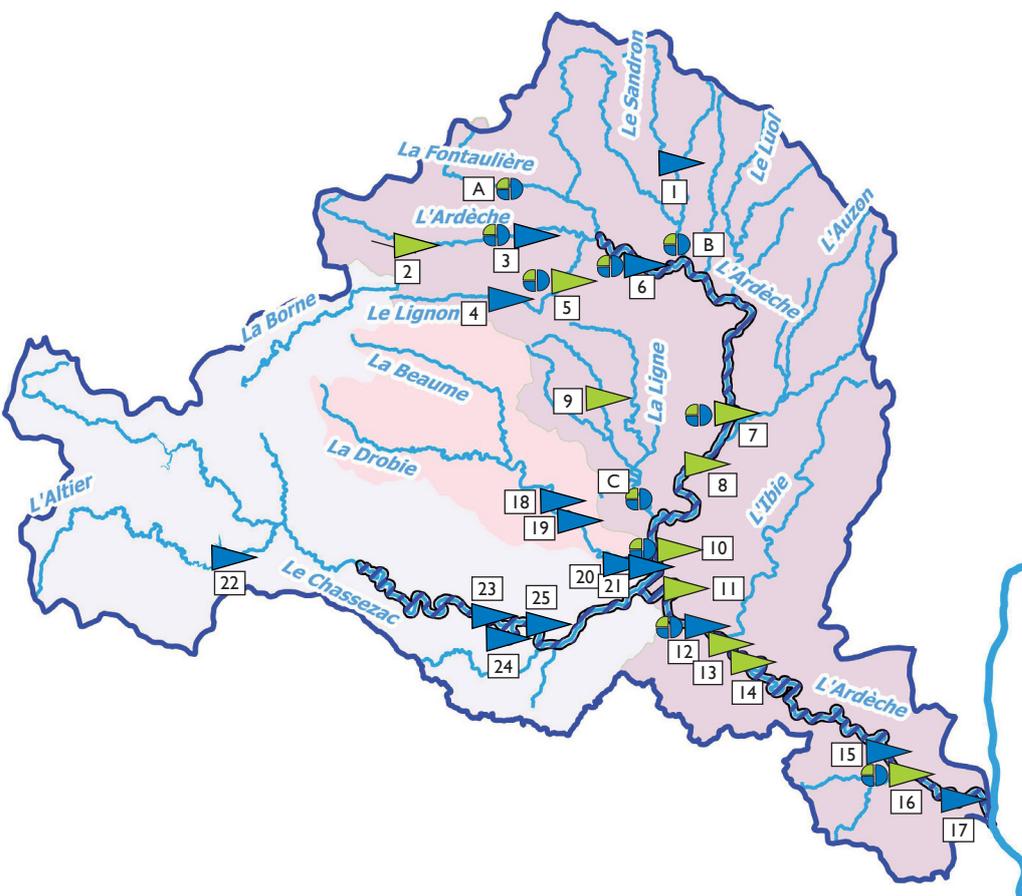


Qualité de l'eau des rivières Ardeche, Beaume et Chassezac



Qualité des eaux de baignade :

Analyses réalisées par les ARS (Agences Régionales de la Santé) sur les sites de baignade publique déclarés :

résultats des prélèvements du 15 et 16 juillet 2014

- bonne qualité
- qualité moyenne
- mauvaise qualité
- pas d'analyse sur cette campagne

(classments d'après la Directive européenne n°2006/7/CE du 15/02/2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade - mesure du niveau de contamination des eaux par les bactéries fécales entérocoque et e-coli).

Qualité physico chimique de la rivière :

Analyses réalisées par l'EPTB Ardeche Claire.

résultats des prélèvements du 17 et 18 juillet 2014

- très bon
 - bon
 - moyen
 - médiocre
 - mauvais
 - pas d'analyse sur cette campagne
- Phosphate (PO₄)
- Oxygène dissous
- Azote (NH₄⁺, NO₃⁻, NO₂⁻ affichage du plus déclassant)

(D'après la circulaire DCE 2005/12 relative à la définition du « bon état » et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface (cours d'eau, plans d'eau), en application de la directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000).

Sous-bassin de l'Ardeche :

- 1 - Plage du Pal - Ru du Mas - Antraigues
- 2 - Le Rancel - Ardeche - Mayres
- 3 - Pont du Diable - Ardeche - Thueyts
- 4 - Plage communale - Lignon - La Souche
- 5 - La Turbine - Lignon - Jaujac
- 6 - Plage de Lalevade (le Goulet) - Ardeche - Lalevade
- 7 - Plage du vieux pont - Ardeche - Vogüé
- 8 - Plage du pont (la Reine) - Ardeche - Balazuc
- 9 - Les Ranchisses - Ligne - Chassiers
- 10 - Plage allée du stade - Ardeche - Ruoms
- 11 - Plage site 1 - Ardeche - Sampzon
- 12 - Plage aval du pont - Ardeche - Salavas

- 13 - Les tunnels - Ardeche - Vallon Pont d'Arc
- 14 - Plage aval du Pont d'Arc - Ardeche - Vallon Pont d'Arc
- 15 - Plage de Sauze - Ardeche - St Martin d'Ardeche
- 16 - Plage du Grain de Sel - Ardeche - St Martin d'Ardeche
- 17 - Plage du Pont cassé - Ardeche - St Just d'Ardeche

- A - Le pont - Fontaulière - Montpezat
- B - Amont confluence avec l'Ardeche - Volane - Vals les bains
- C - Charillac - Ligne - Chauzon

Sous-bassin de la Beaume :

- 18 - Plage du Petit Rocher - Beaume - Joyeuse
- 19 - La Tourasse - Beaume - Rosière
- 20 - Plage du village - Beaume - Labeaume
- 21 - Plage de Peyroche - Beaume - Labeaume

Sous-bassin du Chassezac :

- 22 - Plan d'eau de Villefort - Altier - Villefort
- 23 - Plage de Malpas Cornillon - Chassezac - Les Vans
- 24 - Plage de Mazet - Chassezac - Berrias et Casteljaou
- 25 - Plage de Chaulet - Chassezac - Berrias et Casteljaou

principaux cours d'eau
 portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage

En été, les rivières du bassin versant de l'Ardeche sont suivies de près :

Chaque semaine, en alternance entre les Agences Régionales de la Santé et les Syndicats de rivière (par convention pour le compte des communes), des analyses sont réalisées pour vérifier la qualité des eaux pour l'usage baignade.

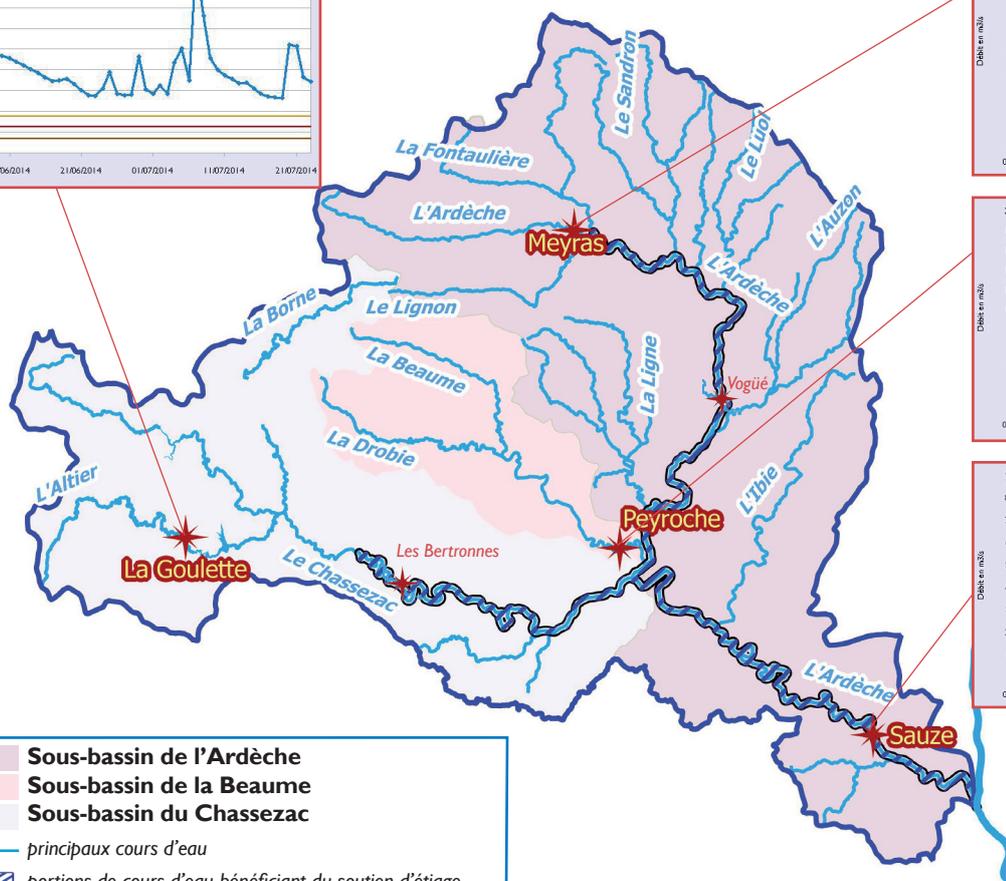
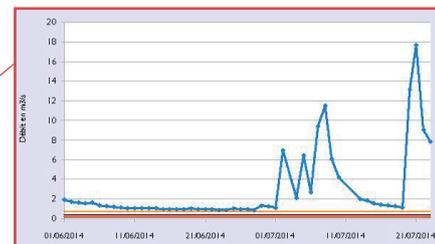
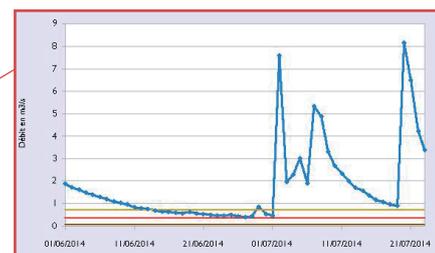
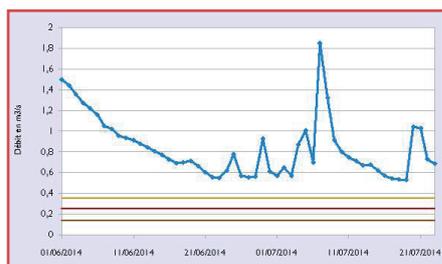
Vigilance pendant et après les orages :

Les pluies lessivent parfois des polluants et altèrent ainsi très temporairement la qualité de l'eau. Cela n'a pas d'effet durable sur la qualité de la rivière.

Pour votre sécurité : en cas de forte pluie, ne vous approchez pas de la rivière et évitez de vous baigner immédiatement après les orages.



Quantité d'eau sur l'Ardèche, la Beauce et le Chassezac



- Sous-bassin de l'Ardèche
- Sous-bassin de la Beauce
- Sous-bassin du Chassezac
- principaux cours d'eau
- portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage
- *

 stations de référence pour la mesure des débits en rivière

- GRAPHIQUES**
«Evolution des niveaux d'eau»
- débit mesuré du 01/06 au 23/07/2014
 - seuils de l'arrêté cadre sécheresse : alerte
 - crise
 - crise renforcée

Les orages réguliers de ce mois de juillet permettent de maintenir le niveau d'eau des rivières, et l'alerte sécheresse sur les cours d'eau non soutenus a même été levée.

Dès l'absence de pluie, les niveaux d'eau baissent à nouveau, donc malgré la situation favorable actuelle, restons vigilants et poursuivons les économies d'eau !

Après un mois de juin très sec, les fortes précipitations de la première semaine de juillet (160 mm de pluie à Aubenas) ont permis de recharger de manière significative les nappes et les cours d'eau. Les orages de dimanche 20 juillet ont occasionné une montée rapide des débits notamment sur la Beauce qui a atteint près de 100 m³/s à Rosières. Entre chaque épisode pluvieux, les débits des cours d'eau baissent à nouveau rapidement, tout en restant très supérieurs au débit d'étiage habituel pour cette saison.

Réserves en eau et soutien d'étiage : pour les cours d'eau soutenus, les programmes de soutien d'étiage se poursuivent normalement.

Arrêtés «sécheresse» : le 18 juillet 2014, l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche est repassé en situation de **vigilance «sécheresse»**, alors que les axes non soutenus étaient en **alerte «sécheresse»** depuis le 20 juin. Sur le secteur de la Lozère la situation de **vigilance «sécheresse»** est maintenue.

Les mesures de limitation des usages de l'eau correspondant sont consultables sur les sites www.ardeche.gouv.fr et www.lozere.gouv.fr.

Bulletin inf'eau de l'été 2014 : édité tous les 15 jours par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Ardèche Claire. déjà paru : n° du 2 juillet // n° du 24 juillet - prochains n° : début août // 3^{ème} sem. août

Syndicat Mixte Ardèche Claire
Etablissement Public Territorial de Bassin
Allée du Château - 07200 VOGÜE
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22
site : www.ardeche-eau.fr

